

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
MEURTHE ET
MOSELLE**



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 09
Excusé(s) : 01
Absent(s) : 01
Procuration(s) : 01

Suffrages exprimés : 10
Voix pour : 10
Voix contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
20/03/2025

Date d'affichage :
20/03/2025

Objet de la délibération :
PLUi : avis sur le projet
arrêté le 06 mars 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLEY-BUSSIÈRES**
Séance du 26/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six mars, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBLEY-
BUSSIÈRES, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au
lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de M. BERROIS Sébastien.

Étaient Présents : BERROIS Sébastien, BILEHOU Estelle,
BURLATS Emilie, DELAFONT Raphael, KEL Jérôme,
LECLERCQ Anthony, MAGNE Michel, PERRIN Jérôme,
ROVELLI Sylvain.

Étaient absents/excusés : PAQUIN David, WARIN Delphine.

Procuration : Mme Delphine WARIN a donné procuration de
vote en son nom pour tous les points à l'ordre du jour à Mme
Emilie BURLATS.

Secrétaire de séance : PERRIN Jérôme

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R153-5 et
L153-15,

Vu la délibération du conseil communautaire n° DE-2025-031 du
06 mars 2025 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal de la communauté de communes de Mad et
Moselle,

Considérant la nécessité pour le conseil municipal d'émettre un
avis sur le projet de PLUi arrêté le 06 mars 2025,

Le maire rappelle que l'ensemble des documents constitutifs du
projet de PLUi arrêté sont consultables par les membres du conseil
municipal sur la plateforme collaboratives « Interstis » et qu'un
lien de téléchargement a été envoyé à chacun.e avec la
convocation à la présente séance.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,
Emet un avis favorable au projet de PLUi arrêté.

Délibéré à CHAMBLEY-BUSSIÈRES le 26 mars 2025.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Jérôme PERRIN

Le Maire,
Sébastien BERROIS

